

## DELIBERATIONS COMITE SYNDICAL DU 7 JUILLET 2023

### 1<sup>ère</sup> convocation

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 29 juin à 18 h 30, le Comité du Syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère convoqué le 22 juin 2023, assemblé à CHARTRIER-FERRIERE, sous la présidence de M. Daniel FREYGEFOND.

Nombre de membres			
En exercice	73	Pour	Quorum non atteint
Présents	32	Abstention	
Votants	30	Contre	

### **Au registre sont les signatures**

### 2<sup>ème</sup> convocation

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 7 juillet à 11 h, le Comité du Syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère convoqué le 30 juin 2023, assemblé à BRIVE LA GAILLARDE, sous la présidence de M. Daniel FREYGEFOND.

Nombre de membres			
En exercice	73	Pour	6
Présents	6	Abstention	0
Votants	6	Contre	0

Étaient présent·e·s, Mmes et Mrs :

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE :				
1	Allasac	Christophe	BOULOUX	
2	Donzenac	Daniel	CANOU	
3	Brive la Gaillarde	Jean	PONCHARAL	
4	Saint-Solve	Daniel	FREYGEFOND	
5	Sainte Féréole	Daniel	SOULARUE	

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE :				
1	Orgnac sur Vézère	Miléna	LOUBRIAT	

**Etaient absent·e·s**

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE :				
6	Ayen	Lionel	DELORD	
7	Brignac la Plaine	Patrick	FRICOTIN	
8	Chabrignac	Christophe	CHARBONNIAUD	
9	Chartrier-Ferrière	Christian	BERNET	
10	Chasteaux	Raymond	LAFONT	
11	Cosnac	Guillaume	PELISSIER	
12	Cublac	Paul	FRAYSSE	
13	Dampniat	Françoise	POMPIER	
14	Estivals	Christophe	JAROSSON	
15	Estivaux	Noël	FAYAC	
16	Jugeals-Nazareth	Richard	LANDRAUD	
17	Juillac	Jean-Pierre	CROISY	
18	La Chapelle aux Brocs	Serge	ISCHARD	
19	Larche	Jean	MEYJONADE	
20	Lascaux	Alain	DAUPHIN	
21	Lissac	Didier	DASCHIER	
22	Louignac	Marie-José	POZZA	
23	Malemort	Alain	RIGOUX	
24	Mansac	Sonia	GOUDOUR	
25	Nespouls	Monique	SERRE IGOULZAN	
26	Noailles	Hervé	BRUCY	
27	Objat	Michel	DONZEAU	
28	Perpezac le Blanc	Francine	LAPOUGE	
29	Rosiers de Juillac	Bruno	GUINET	
30	Sadroc	Gérard	RISACHER	
31	Saint Aulaire	Christophe	POUCH	
32	St Bonnet la Rivière	Jean Marie	GALAUD	
33	Saint Bonnet l'Enfantier	Valérie	TEIXEIRA	
34	Saint-Cernin-de-Larche	Valérie	PERRIER	
35	Saint Cyprien	Sandra	SEIZELARD	
36	Saint Cyr la Roche	Alain	PERSEC	
37	Saint Pantaléon de Larche	Marie-Paule	TOURNADOUR	
38	Saint Pardoux l'Ortigier	Christian	MARCOU	
39	Saint Robert	Christophe	MESMIN	
40	Saint Viance	Joël	VANNIEUWENHOVE	
41	Segonzac	Jean-Louis	MICHEL	
42	Turenne	Rémy	DANIEL	
43	Ussac	Patrick	CHANOURDIE	
44	Varetz	Sabine	TERNAT	
45	Vars sur Roseix	Guy	TEXIER	
46	Vignols	Steven	BESSON	
47	Voutezac	Jean-Claude	REYNAUD	
48	Yssandon	Carine	DUCHOWICZ	

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE :

2	Condat sur Ganaveix	Alexis	DROUET	
3	Espartignac	Alain	TRASSOUDAINE	
4	Eyburie	Jean-Marie	SERRE	
5	Lamongerie	Xavier	MAGRIT	
6	Masseret	Sébastien	ROUCHON	
7	Meilhards	Yves	MAZERBOURGH	
8	Perpezac le Noir	Nicolas	PENYS	
9	Saint Ybard	Laurence	GERBE	
10	Salon la Tour	Nathalie	ROBERT	
11	Uzerche	Jean-François	BUISSON	
12	Vigeois	André	BESSE	

CCPLP				
1	Beysac	Muriel	DUPUY	
2	Concèze	Anne-Laure	BOUCHOU	
3	Saint Martin Sepert	Sabine	BOSELUT	
4	Saint Pardoux Corbier	Daniel	BOUDINET	
5	Saint Sornin Lavolps	Eric	LASCAUX	
6	Troche	Guy	LACHAUD	
TULLE AGGLO				
1	Chamboulive	Christian	MADELRIEUX	
2	Pierrefitte	Annie	CUEILLE	
COMMUNES INDIVIDUELLES				
1	Chamboulive	Serge	MECHAUSSIE	
2	Jugeals-Nazareth	Lorraine	BROMET	
3	Orgnac sur Vézère	Dominique	MALEYRIE	
4	Pierrefitte	Damien	LEFORT	

- **DELIBERATION N°2023 12 AG Approbation du procès-verbal du comité syndical du 23 mars 2023**

Le président soumet à l'assemblée l'approbation du procès-verbal du 23 mars 2023.

Celui-ci est approuvé l'unanimité

- **DELIBERATION N°2023 13 AG Participation du SIAV au Carrefour des collectivités**

Après consultation du bureau, et présentation des modalités (prix inscription et locations stand) le Président demande l'autorisation d'inscription du SIAV au Carrefour des Collectivités qui aura lieu à BRIVE la GAILLARDE, les 26 et 27 septembre 2023.

Il sollicite également l'autorisation de signer les documents s'y rapportant.

**Les membres du comité syndical délibèrent favorablement à l'unanimité.**

**DELIBERATION N°2023 14 Plan de formation et règlement**

« Vu la loi n°84-53 du 26 janvier portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale modifiant l'article 7 de la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu l'avis du CT en date du 27 juin 2023 (avis favorable à l'unanimité des deux collègues).

le Président rappelle aux membres du conseil la nécessité de construire et de proposer aux agents un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, réponde aux besoins des agents et à ceux de la collectivité/établissement.

Ce plan traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs. Il est institué pour une durée triennale à compter du 01/07/2023.

Ce plan de formation se compose des besoins de formation individuels et collectifs des agents et du règlement de formation. Celui-ci sera alimenté en fonction des entretiens professionnels et des besoins des agents et du Service.

Les besoins individuels et collectifs émanent des entretiens annuels, et pourront être recensés dans le cadre de la démarche du Plan de Formation Mutualisé au niveau départemental dans le cadre d'une convention entre la délégation Limousin du CNFPT et le CDG de la Corrèze. » « Le conseil syndical est informé du plan de formation tel qu'il a été soumis en date du 2 mai 2023 à l'avis du Comité Technique de du Centre de Gestion de la Corrèze. »

**Les membres du comité syndical délibèrent favorablement à l'unanimité.**

**DELIBERATION N°2023 15 Frais de déplacements et mission des agents**

Le président propose le renouvellement de la délibération du 7 octobre 2004 autorisant le personnel à utiliser son véhicule personnel pour les déplacements professionnels

Est proposé pour les agents du SIAV (contractuels et fonctionnaires titulaires et/ou stagiaires toutes catégories) :

-le remboursement des frais réels de déplacement (kms et hébergements et frais occasionnés) pour la mission déterminée et pour les formations (règlement formation) dans la limite du plafond des taux et montants en vigueur.

**Les membres du comité syndical délibèrent favorablement à l'unanimité.**

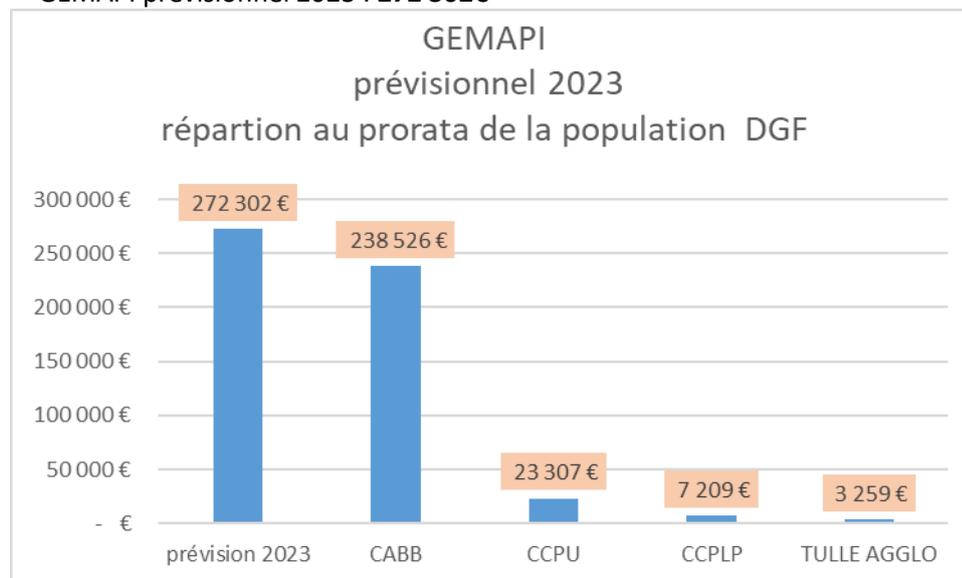
## **DELIBERATION N° 2023 10 GEMAPI Programme prévisionnel 2023**

Année transitoire pour l'année 2023. Cette année verra l'aboutissement des travaux d'ingénierie pour présenter un Plan Pluriannuel de Gestion des Cours d'eau avec des actions ciblées.(PPG Plan Pluriannuel de Gestion).

Celui-ci apportera de nouvelles orientations et interventions des agents GEMAPI (conventions d'intervention sur les bassins voisins et avec les structures fédérales, associatives de gestion des cours d'eau ....).

Est présenté :

– GEMAPI prévisionnel 2023 : **272 302€**



Comprenant : (gestion, ingénierie, animation, relevé d'informations étiage, acquisition, entreprises et interventions des agents sur le milieu les travaux en régie, prestation d'entreprises et le remboursement de l'emprunt dédié à l'acquisition du tracteur

Types de travaux présentés au DOB Débat 'Orientation Budgétaire 2023. Déclaré d'intérêt général en 2020 pour une durée de 5 ans.

EVB1 (Entretien de la Végétation de berge sur les cours d'eau) : Loyre et Logne

EVB2 (Entretien végétation de berge sur les grands axes) : Vézère, Corrèze, Loyre, Maumont, Clan, Bradascou, Roanne, Couze

EVB3 (Entretien végétation de berge) : suivi du territoire

Scarification et atterrissement et murs (Brive)

3 passes à poisson : 12 passages

Etude transversale

Suivi étiage et bancarisation de mai à décembre

Suivi thermie et bancarisation des données

Pêche électrique avec FDAAPPMA et MEP 19

La participation financière finale sera établie au prorata du nombre d'habitants des 4 EPCI,

Il est proposé au comité syndical de valider ce programme prévisionnel et d'autoriser le Président à solliciter toutes aides ou subventions pouvant être allouées.

**Les membres du comité syndical délibèrent favorablement à l'unanimité.**

**DELIBERATION N° 2023 11 GEMAPI Autorisation signature convention SIAV/FDAAPPMA « pêches électriques »**

Une convention de partenariat SIAV/FDAAPPMA 19 est proposée pour la période 2023-2025 pour la réalisation ponctuelle de pêches électriques d'inventaire et de sauvetage. Celle-ci stipule les modalités, les moyens mis en œuvre. Le Président sollicite le comité syndical de donner pour l'autoriser à signer la convention et tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette action.  
**Les membres du comité syndical délibèrent favorablement à l'unanimité.**

**DELIBERATION N° 2023 12 GEMAPI MAPA EDUC 'EAU**

En complément de la délibération n°2022-13 AAP EDUC EAU autorisant le président à répondre à l'appel à projet en partenariat avec les EPCI ayant la compétence GEMAPI sur les bassins de la Vézère amont et de la Corrèze. Ce projet propose de développer des outils et des actions d'éducation à l'eau et aux milieux aquatiques adaptés aux enjeux du territoire et à destination de différents publics (élus, usagers, cadre scolaire, grand public...).dans le cadre du XIème programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.  
Après consultation des collectivités concernées, le président propose au comité syndical de lancer le MAPA « fournitures et services » se rapportant au volet investissement et de l'autoriser à signer tous documents se rattachant à cette procédure.  
**Les membres du comité syndical délibèrent favorablement à l'unanimité.**